

EXPOSITION

Vendredi 18 Décembre
de 15 H à 19 H

Samedi 19 Décembre
de 10 H à 12 H
et de 14 H à 19 H

Dimanche 20 Décembre
de 10 H à 12 H



HOTEL
DES
VENTES



98 rue Albert Mahieu - 59240 Dunkerque

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 2015 à 15 H



Ecole de Fra Bartolomeo, hsp, 100 x 77,8 cm

SARL HOTEL DES VENTES DE DUNKERQUE
N° 2002 - 342

Maître Jean-Jacques GIRARD
Commissaire-Preneur à DUNKERQUE

Tel 03 28 63 42 69 - Fax 03.28.63.46.32

Site : www.interencheres.com

E.mail : girard@interencheres.com

SARL HOTEL DES VENTES DE SAINT-OMER
N° 2002 - 290

Maître Patrick FOURQUET
Commissaire-Preneur à SAINT-OMER

Tel 03 21 93 23 11 - Fax 03 21 93 75 75



Luminaire circa 1970

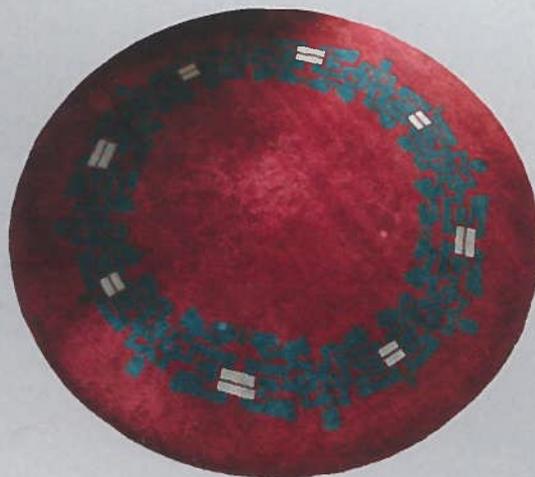
Charles Schneider
H. 10,5 cm diam. 13 cm



Noix de coco « Waterloo »
ép. début XIXe



Maison Leleu





Ecole Flamande XVIIIe
hst, 111 x 83 cm



Entourage H.C. Vroom, hsp, 43 x 93 cm



Entourage de Herminie Gudin, hst, 57,5 x 87 cm



Franken Frans II et Govaerts H. (attribué à)
hsp, 50,5 x 60,5 cm

Expert : Patrice DUBOIS – Tél. 06.85.12.99.91



Ecole de Carel Van Falens, hst, 46,5 x 65,5 cm



Ecole de Fra Bartolomeo, hsp, 100 x 77,8 cm



Braque G., lithographie, 47,4 x 47,4 cm

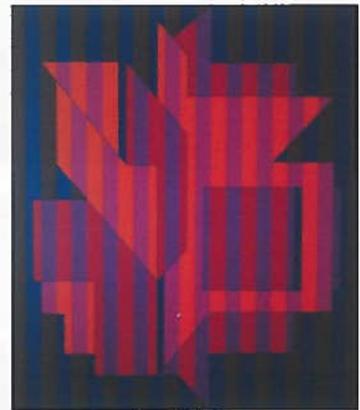


Manessier A. : « Hommage à Dom Elder Camara »
1979 -Aquarelle et encre, 57,5 x 57,5 cm



Magnelli A., eau-forte, 38,2 x 28,2 cm

Expert : Marc OTTAVI
Tél. 01.42.46.41.91



Vasarely V.
sérigraphie, 49 x 36 cm



Verboeckhoven E., hst, 45 x 55 cm



Trains
Edobaud, Bing, Marklin



Miroir à parcloses en bois doré
ép. XVIIIe, 170 x 90 cm



Kijno, papier froissé, 124 x 98,5 cm



Or : 4 lingots 1 kg, 15 p. 50 pesos, 10 p. souverain, 11 p. 20 FF
vendus sur désignation, conservés en banque - Frais 10 % HT



J.P. Bassole : village africain,
14 figurines en bronze Ouagadougou 1927



Bonheur du jour
ép. XVIIIe

MEUBLES, objets d'art, de décoration et de collection des XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe siècles
Arts de la table, Instruments scientifiques
Jouets : trains Edobaud, Bing Marklin,
Soldats de plomb CBG et divers,
Poupées, Dinky toys...

CERAMIQUE : Canton, Chine, Desvres, Forges-les-Eaux, Satsuma, Saint-Omer, Tournai...

VERRERIE : Baccarat, Daum, Legras, Pantin, Schneider

OR : 4 lingots 1 kg, 15 p. 50 pesos, 10 p. souverain,
11 p. 20 FF, vendus sur désignation, conservés en banque

ARGENTERIE, BIJOUX

GRAVURES, DESSINS, TABLEAUX, SCULPTURES PAR OU D'APRES

Benoist-Gironière Y., Bonamici, Braque G., Brenet A., Capone G., Chigot A., Chinard (d'après),
Englebert J., Fra Bartoloméo (école de), Francken F II et Govaerts H. (attribué à), Kijno L., Lambeaux
J., Magnelli A., Manessier A., Muysek E., Pugi, Rod, Van Falens (école de), Van Hecke A., Vasarely V.,
Verboekhoven E., Vroom (entourage de), Ecole Française XIXe, Ecole Flamande XVIIIe,
Art Colonial J.P. Bassole



Renault Ondine R1090A 1961

CONDITIONS DE LA VENTE

La vente est faite expressément au comptant et les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication les frais suivants : 20,50 % TTC.

La vente sera faite sous couvert de la garantie du Commissaire-Preneur, suivant les désignations portées au catalogue et compte-tenu des rectifications annoncées, s'il y a lieu, au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Les dimensions sont données à titre purement indicatif.

Le Commissaire-Preneur se réserve le droit de ne délivrer les objets payés par chèque que lorsque ces derniers seront crédités.

En cas de non paiement par chèque ou espèces, l'objet pourra être remis en adjudication, immédiatement ou à la première opportunité.

En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-Preneur, l'objet sera immédiatement remis en vente au prix des dernières enchères ; tous les amateurs présents étant admis à enchérir à nouveau.

La tolérance d'un magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-Preneur à quelque titre que ce soit, l'objet étant considéré sous la responsabilité exclusive de l'adjudicataire sitôt l'adjudication prononcée.